

8^e ÉDITION



Région Hauts-de-France

14, 15, 16
Mars
2025

Hauts-de-France
PROPRES

NETTOYONS NOTRE NATURE!



Inscrivez votre collectivité
hautsdefrance.fr/hdfpropres

© Philippe Depyrl / Région Hauts-de-France

SMDO

VOTRE SERVICE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION DES DÉCHETS



CHASSEURS DE L'OISE
FÉDÉRATION



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
PÊCHE



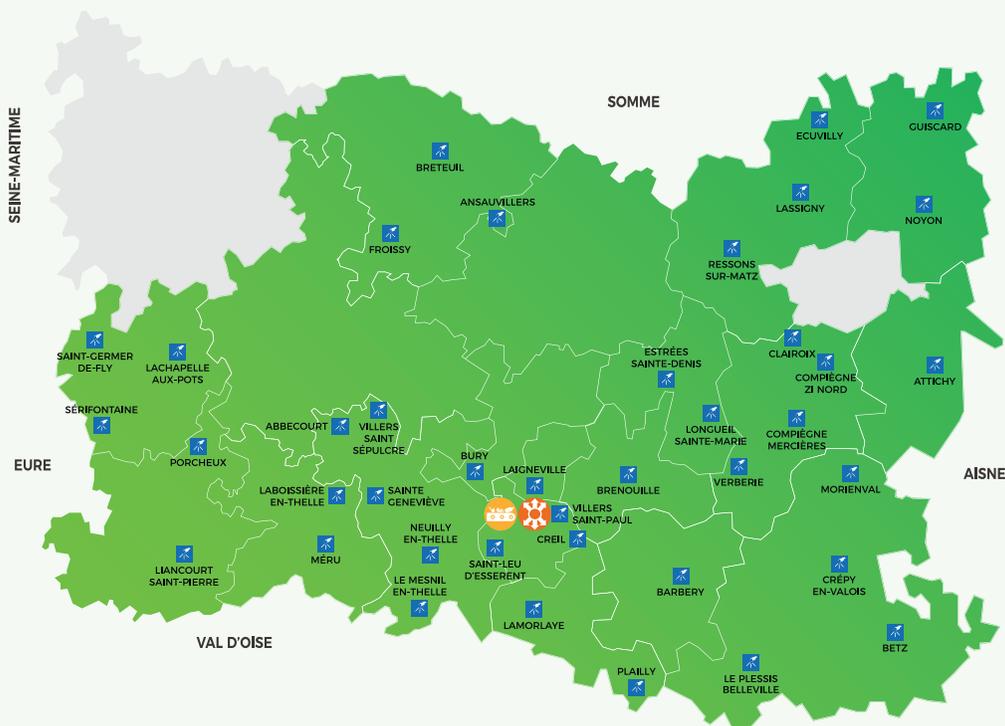
Le SMDO participe à l'opération " Hauts de France Propres "

Le Syndicat Mixte du Département de l'Oise (SMDO) participe à cette action volontaire de nettoyage de la nature et met à disposition ses installations pour garantir un tri optimal et limiter l'enfouissement sur son territoire.

Pour être mieux valorisés, tous les déchets ramassés dans la nature sont triés par catégorie. Ils sont soit recyclés (emballages et papiers propres), soit valorisés en énergie (ordures ménagères) ou encore envoyés vers les filières les plus adaptées en fonction du déchet ramassé (DEEE, encombrants...).

“ Élus, collectivités, associations : nous contribuons au nettoyage de la nature. Bravo à tous pour votre implication. ”

Philippe MARINI
Président du SMDO, Maire de Compiègne



 40 déchetteries du SMDO

 1 Centre de Tri modernisé pour TOUS les emballages et TOUS les papiers

 1 Centre de Valorisation Énergétique



Le SMDO, votre service intercommunal de valorisation des déchets, offre aux habitants un réseau de déchetteries.

Le saviez-vous ?

Depuis 2022, le SMDO et ses collectivités adhérentes organisent le déploiement de points-tri dans les lieux fortement fréquentés par le public, dans les parcs et jardins et city stades mais aussi dans les équipements sportifs, les lieux culturels et dans les gares.

Pour en savoir plus : <https://www.smdoise.fr/en-pratique/le-tri-dans-lespace-public/>

I Vous êtes le maillon de la chaîne du tri

1 Rendez-vous au point de rassemblement indiqué par les organisateurs.

2 Distribution des sacs/matériels pour le ramassage et départ pour la collecte.

3 Retour au point de rassemblement en fin de collecte et tri des différentes filières.

✓ **Les déchets à collecter et à déposer** aux endroits indiqués par les fédérations pour être triés et recyclés selon la filière.

 **TOUS les emballages et TOUS les papiers** sont à mettre dans les sacs jaunes ou transparents dédiés mis à votre disposition.

 **Les ordures** sont à mettre dans les sacs noirs dédiés mis à votre disposition.

Les masques, gants, mouchoirs et lingettes sont à jeter dans les ordures et non, dans le tri.

 **Attention, s'ils sont abîmés, souillés, remplis ou pas vidés**, les emballages et les papiers ne peuvent pas être mis dans le tri pour être recyclés. Il faut les mettre dans les ordures ménagères pour qu'ils soient valorisés en énergie.

 **Les emballages en verre** sont à jeter dans les **conteneurs à verre des communes ou des déchetteries**, sauf les bris de verre (vitres, vaisselle...).

Les déchets à apporter dans le cadre de l'opération en déchetterie

 **Encombrants**
Valorisation : Valorisation énergétique ou enfouissement

 **Métaux**
Valorisation : Recyclage

 **Mobilier :** Le mobilier extérieur / intérieur, encore monté / démonté, même abîmé.
Valorisation : Recyclage / valorisation énergétique

 **Déchets verts**
Valorisation : Compost

 **DEEE :** Tous les appareils électriques, électroniques avec ou sans piles / batteries.
Valorisation : Réemploi / recyclage

 **Lors de votre visite en déchetterie, merci de respecter ces consignes :**

- Suivre les indications de l'agent ;
- Venir avec la carte spécialement remise pour l'opération ;
- Trier les déchets pour faciliter leur dépôt ;
- Venir accompagné si les quantités sont importantes et / ou volumineuses.

 **Piles, batteries et accumulateurs**
Valorisation : Recyclage

 **Les déchets à signaler en mairie** pour être traités et envoyés vers des filières professionnelles dédiées.

 **Amiante :** Les déchets avec de l'amiante lié, libre ou friable.

 **Bouteilles de gaz, d'hélium, de protoxyde d'azote et extincteurs**

 **Gravats :** Mélanges de matériaux de construction qui rendent impossible le traitement.

 **Pneumatiques :** Les pneus découpés et/ou avec jantes et les pneus de quads, engins agricoles et camions.

Que deviennent les déchets collectés sur le territoire du SMDO ?

Le SMDO, votre service intercommunal de valorisation des déchets, gère le transport et le traitement des déchets ménagers de votre territoire. Ce sont les communautés de communes et d'agglomération qui gèrent la collecte.

 **TOUS les emballages et TOUS les papiers** sont triés dans le Centre de Tri de grande capacité du SMDO situé à Villers-Saint-Paul.



 **Les ordures ménagères** sont valorisées en énergie dans le Centre de Valorisation Énergétique du SMDO situé à Villers-Saint-Paul.



 **Les emballages en verre** sont recyclables à 100% et à l'infini.



 **3/4 des déchets apportés en déchetterie** sont valorisés. **Tous les autres déchets** seront envoyés vers les filières de traitement adaptées.

Le saviez-vous ?

Toute l'année, hors opération «Hauts de France Propres», retrouvez l'intégralité du règlement intérieur des déchetteries sur notre site : www.smdoise.fr

 Un doute, une question sur les consignes de tri ? Téléchargez l'application «Le guide du tri» que vous pourrez consulter où que vous soyez.